

**Sujet :**[INTERNET] Demande d'autorisation en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 7 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur les communes de Saint-Aignan et Jauzé.

**Date :**Tue, 21 Jul 2020 16:16:47 +0200

**De :**beauchef frederic <[frederic.beauchef@yahoo.fr](mailto:frederic.beauchef@yahoo.fr)>

**Pour :**[pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr)

Bonjour,

Le présent projet, comme le précédent, est de nature à altérer gravement le paysage des communes concernées. Il s'agit en effet d'un paysage cohérent et préservé qui n'est pas compatible avec la construction d'éoliennes. Le paysage mais aussi l'attractivité touristique liée au patrimoine historique bâti seraient très fortement affectés pendant de nombreuses années. Le projet nouveau n'apporte pas d'éléments susceptibles d'écarter ces graves inconvénients. Aussi, je réitère mes observations et mon opposition dans les mêmes termes que lors de la précédente enquête publique.

Bien cordialement

Frédéric Beauchef

Vice-président du Conseil départemental de la Sarthe

Élu du canton de Mamers